

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION
 "Rendre le peuple meilleur"
 D'INSTRUCTION

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue Saint-Olivier, Québec

SOMMAIRE : — **Pédagogie** : Bureau central d'examineurs. — Rapport de M. le Principal de l'École normale Laval. — Le mot "plus" — L'enseignement de la langue maternelle (suite et fin). — Conférence des instituteurs catholiques de Montréal. — **Partie pratique** : Cours régulier de langue française (3e mois) — Leçon XXVII : — Grammaire — Conjugaison — Rédaction et Réécriture. — Composition : Le chat. — Tenue de livres. — **Divers** : Qui a découvert le Canada ? — Fonds de pension. — Bibliographie. — Actes officiels du département de l'Instruction publique. — Annonces

Bureau central d'examineurs

La *Gazette officielle* de Québec publie l'arrêté ministériel qui suit :

"Attendu que le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, à sa séance du 28 septembre 1896, a adopté un rapport recommandant au Lieutenant-gouverneur en conseil d'établir un bureau central d'examineurs conformément aux dispositions du dit article. A CES CAUSES, par et de l'avis du Conseil Exécutif de notre province de Québec, Nous avons réglé et ordonné, et, par les présentes réglons et ordonnons qu'un bureau central d'examineurs pour l'examen des candidats désirant obtenir un brevet d'instituteur, est établi sur la recommandation du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, conformément aux dispositions de l'article 1966 des statuts fondus de la province de Québec."

Cette décision du gouvernement a été prise à la suite d'une résolution adoptée par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, qui a demandé la création d'un Bureau central d'examineurs, à sa séance du mois de septembre 1896.

Ce Bureau central est appelé à jouer un rôle très important, s'il est composé de membres compétents. Nul doute que le Comité catholique, à qui il appartient de choisir le personnel du nouveau bureau, saura jeter les yeux, en cette circonstance, sur des hommes du métier. Les professeurs des écoles normales, jusqu'aujourd'hui, ont été invariablement tirés du corps enseignant ; pour devenir inspecteur d'écoles, il faut être dans l'enseignement actif, au moins depuis cinq ans ; il en sera sans doute de même quant à ce bureau. A tout événement, il est certain que le futur bureau sera composé de *pédagogistes* et non de personnes étrangères aux choses de l'enseignement. D'ailleurs, les honorables personnages qui font partie du Comité catholique sont à la hauteur du grand rôle qu'ils ont à jouer dans notre province ; nos confrères peuvent donc être assurés que justice sera rendue au corps enseignant.

C.-J. MAGNAN.

Ecole normale Laval

—
QUÉBEC, 13 août 1896.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur l'année scolaire 1895-96.

Nous avons donné l'instruction à 363 élèves répartis comme suit :

- 49 élèves-maîtres,
- 74 garçons fréquentant l'école annexe,
- 73 élèves-maîtresses,
- 167 filles fréquentant l'école annexe.

Trente-quatre élèves-maîtres ont reçu un brevet :

- 6 pour académie,
- 14 pour école modèle,
- 14 pour école élémentaire.

Soixante-huit élèves-maîtresses ont reçu un brevet :

- 41 pour école modèle,
- 27 pour école élémentaire.

J'ai le plaisir de vous informer que les révérendes Dames Ursulines—toujours au premier rang dans la voie du progrès—ont introduit dans l'école annexe les travaux manuels de couture, de tricots, etc. L'exposition de ces travaux avec les ouvrages exécutés par les élèves-maîtresses a vivement intéressé Son Excellence Lady Aberdeen qui a décerné aux révérendes Dames Ursulines des éloges très flatteurs et bien mérités.

Permettez-moi, Monsieur le Surintendant, de vous féliciter sur l'idée que vous avez eue de faire publier un *manuel d'agriculture*. Cet ouvrage devra rendre de grands services. L'agriculture ne deviendra vraiment attrayante que le jour où maîtres et maîtresses d'école seront appelés à en inculquer insensiblement l'amour dans le cœur des enfants, et pour que ce résultat soit obtenu, j'appelle de tous mes vœux le moment où des instituteurs compétents pourront, sous les yeux et avec l'aide de leurs élèves, transformer en *petite ferme modèle* l'arpent carré de terre qu'une municipalité intelligente leur aura cédé au grand profit des enfants qui fréquenteront l'école. Le *manuel d'agriculture* est, d'après moi, destiné à préparer les esprits à cette amélioration qui s'impose.

Nous avons reçu, au mois de juillet, la médaille de bronze et le diplôme qui ont été

décernés à l'Ecole normale pour les travaux de dessin que nous avons envoyés à l'exposition colombienne. L'excellence de la méthode, suivie par notre professeur, M. Charles Lefèvre, y est reconnue et les nombreux devoirs d'élèves, que renfermait notre album, ont été la base de la décision du jury.

C'est avec douleur que nous consignons la mort de M. François-Xavier Toussaint, professeur émérite et honoraire de l'école normale Laval. Muni des sacrements de l'Eglise et entouré des membres de sa famille, il expirait le 2 décembre 1895, à l'âge de 74 ans.

Successivement instituteur à St-Jean et St-Laurent, Ile-d'Orléans, directeur fondateur du collège commercial de St-Michel-de-Bellechasse et professeur de l'Ecole normale Laval, M. Toussaint a laissé partout de bons, de précieux souvenirs. Nous lui avons consacré avec amour quelques pages de notre annuaire pour l'année académique 1896-97, et ce n'est pas sans une émotion profonde que nous rappelons ici le passé d'un instituteur qui adorait sa profession et ne lui mesurait jamais son dévouement. Régulier comme une horloge bien montée, par le fait toujours à son poste, M. Toussaint ne savait pas refuser un service et devenait au besoin, pour ses collègues, un suppléant aussi sympathique que compétent. Professeur très habile, il savait intéresser. Une anecdote, un bon mot, une diversion quelconque rompait la monotonie et rappelait les esprits en voyage. Aussi était-il chéri de ses élèves, et les *anciens* qui maintenant ont blanchi dans la lutte pour la vie, parlent encore avec délices des classes de M. Toussaint.

A son départ de l'école, il y a deux ans, nous espérions que le repos complet au sein de sa famille prolongerait davantage une existence qui nous était précieuse. Nous aimions à revoir de temps en temps ce vieillard vénérable portant d'un pas allègre les cinquante années d'un professorat aussi efficace qu'éclairé. Nous étions édifiés des appréciations flatteuses qu'il faisait si volontiers de ses successeurs. Il jouissait vraiment de leurs succès. Ces charmes de la vie devaient trop tôt s'évanouir, mais ce qui reste dans notre âme, c'est le souvenir religieux des qualités supérieures de M. Toussaint, et des services qu'il a rendus à l'instruction publi-

que. Ce culte du cœur durera aussi longtemps que le dernier représentant de ces générations d'élèves et de professeurs qui ont eu l'occasion d'apprécier les talents, la franchise et la générosité de M. Toussaint.

Nous avons aussi à enregistrer la mort de deux élèves de notre institution.

Mlle Albertine Warren, fille de M. George Warren, de la Malbaie, Charlevoix, expirait le 25 janvier dernier, munie de tous les secours de la religion et parfaitement résignée à la volonté de Dieu. Si la chute des vieux chênes est plus retentissante, les existences moissonnées dans leur fleur, sont loin de nous laisser insensibles. Mlle Warren a emporté dans la tombe les regrets sincères de ses compagnes et de ses supérieures qui en garderont un bien doux souvenir. D'une piété exemplaire faisant ressortir un caractère des plus aimables, elle a su par ses mérites compenser le nombre des années. Sa mort a été le commencement admirable d'une vie que le monde n'avait pas flétrie.

Je viens d'être informé que la phtisie pulmonaire a conduit à la tombe un de nos meilleurs élèves-maîtres, Joseph Dionne, de l'Avenir, comté de Drummond. Il expirait hier matin dans les bras de son vénérable curé. Son père et sa mère mouraient, atteints de la même maladie, il y a quelques années, à quelques mois d'intervalle. Admis au mois de septembre dernier, ce cher enfant se faisait remarquer par un travail des plus opiniâtres et une piété des plus aimables. Il pouvait aspirer au premier rang, lorsque la maladie interrompit, au mois d'avril dernier, le cours de ses succès. Rentré dans sa famille, plein de l'espoir de sa guérison, il a vu ses rêves les plus beaux détruits en quelques mois, malgré les soins les plus touchants que lui prodiguaient un oncle et une tante dévoués. Il était mûr pour le ciel. La maturité devance parfois le nombre des années : *Consummatus in brevi explevit tempora multa.*

J'ai l'honneur d'être, etc.,

TH.-G. ROULEAU, Ptre,

Principal.

Le mot "plus"

Dans la *Presse* de samedi, le 3 du courant, je lis ce qui suit au cours d'un travail intitulé : *A travers le dictionnaire et la grammaire*, et signé par M. L.-H. Fréchette :

"Quand on m'a demandé quelle était la prononciation du mot "plus", j'ai répondu "plu"; et pour cela je m'appuie sur Larousse et Bescherelle.

"Y a-t-il des exceptions? Je n'en connais pas. Nous avons bien, nous les Canadiens, l'habitude de prononcer "pluss" dans la formule algébrique $A + B$; en est-il de même en France? c'est possible; mais je ne trouve cela nulle part."

M. Fréchette me permettra de lui faire connaître, à ce sujet, l'opinion de feu M. l'abbé Lagacé, ancien principal de l'École normale Laval et un des élèves les plus brillants qu'ait jamais eus M. Morin, le célèbre professeur du Conservatoire de Paris.

Voici ce que dit M. Lagacé dans son *Cours de lecture à haute voix*, page 40: "Quand *plus* signifie *ne pas*, on prononce *plu*; quand il signifie *davantage*, on dit *pluss* en faisant entendre la sifflante *s*. Cependant on dit: *plu* je l'contemple, *plu* je l'admire, *plu* d'hommes que de femmes, *plu* rare, etc."

On doit aussi prononcer: "le *pluss* possible", "vous en avez *pluss* que moi", etc.

C.-J. M.

L'enseignement de la langue maternelle dans les écoles primaires

III

(Suite)

Sans vous promettre d'être plus intéressant dans la troisième partie de mon ouvrage, je vais m'efforcer d'être plus court, persuadé qu'en ce faisant je ne saurais vous déplaire.

Maintenant que nos commençants ont pu voir ce que l'ensemble du langage offre d'agréable et d'utile, que nous avons déchiré le voile qui leur eût tenu trop longtemps, hélas! inintelligible le commencement de la grammaire, nous abordons sans crainte les détails.

Rien ne nécessite plus un programme, un plan arrêté que l'enseignement du français, et

ce plan doit se modifier selon les différents cours, les divers degrés du cours, et aussi suivant les exigences et les besoins du moment.

Je traiterai des trois cours : élémentaire, moyen et supérieur, d'après les matières qui doivent y être enseignées.

Le cours élémentaire doit avoir pour objet non pas tant d'apprendre des règles de grammaire que l'orthographe d'usage. C'est un cours d'initiation seulement, où abondent les exercices simples et gradués, et où les théories sont clair-semées.

N'est-ce pas assez exiger d'un enfant qui vient d'apprendre à lire et à écrire, que dans ses deux premières années du cours élémentaire il acquiert une idée de l'ensemble du discours, et qu'il apprenne à orthographier convenablement les mots les plus en usage et à appliquer les règles générales relatives au nombre des noms, au nombre et au genre des adjectifs, à l'accord de l'adjectif et du verbe.

Si l'on exige plus de lui, nous courons grand risque d'en obtenir moins, car cet entassement d'exceptions sur exceptions qui exige, de sa part, tant d'efforts, souvent inutiles, pour retenir, répand une ombre sur les règles générales, qui l'empêche d'en faire le discernement et l'application.

La méthode la plus recommandable, surtout dans le cours élémentaire et le cours moyen, c'est la méthode socratique, d'après laquelle on procède par induction : partant des conséquences pour arriver au principe, de l'exemple pour arriver à la règle.

Ces exemples, toujours choisis de mots connus des élèves, sont écrits au tableau, et il faut faire autant de questions qu'il est nécessaire pour induire l'enfant à formuler la règle que chacun répète et qui est écrite au tableau.

Nous venons de faire l'exposition de la leçon, maintenant assurons-nous que les élèves ont bien compris par de nombreux exercices oraux, qui sont l'objet d'un feu roulant d'interrogation de la part du maître et de réponses de la part des élèves. Ces interrogations s'enchaînant mutuellement sont l'entrain et la vie dans la classe en même temps que la mise en pratique du principe universellement reconnu, "qu'il faut enseigner la grammaire par la langue et non la langue par la grammaire."

Que les réponses comportent toujours une phrase, c'est-à-dire un sujet, un verbe et un attribut ou un complément. Nous veillerons à ce qu'elle soit correcte, afin d'habituer les enfants à soigner leur langage.

Les élèves ayant bien appliqué oralement la leçon qu'on vient de donner, il faut en assurer l'application par un devoir écrit.

Il y a des devoirs d'application, d'invention et de rédaction.

La classification des êtres nous fournit une infinité de ces exercices, tels que faire la distinction des noms de personnes, d'animaux et de choses, des êtres animés ainsi que des êtres inanimés ; donner les noms de ceux qui font le pain, les habits, les meubles, etc. ; trouver ce que fait le cultivateur, le forgeron, le cordonnier, etc.

Tout en appliquant les règles générales de la formation du pluriel dans les noms, du pluriel et du féminin dans les adjectifs, et les règles générales de l'accord du verbe, les élèves acquièrent des notions utiles sur les noms de plantes, d'arbres, d'arbrisseaux, d'herbe, de plantes cultivées, de minéraux, métaux, etc.

On fait dans le cours élémentaire ce qu'on fera dans le cours moyen et dans le cours supérieur : le même genre d'exercices oraux et écrits, avec cette distinction qu'ils sont subordonnés à l'âge et encore plus à l'avancement des élèves. Ainsi, demander le sujet, le verbe, l'attribut ou le complément, c'est faire de l'analyse logique ; on ne lui dit pas, mais ce n'en n'est pas moins. Former livret de livre, c'est de l'étymologie qu'il fait sans le savoir, ce cher enfant. Lorsqu'il rédige plusieurs petites phrases sur le même mot, qu'il fait une description bien simple de son livret, de son ardoise, de son pupitre, etc, c'est du style *en petit* qu'il fait, passez-moi le mot.

Il faut qu'il en fasse du style, à présent, et encore plus dans les deux autres cours, en apprenant à penser et en écrivant ses pensées, si l'on ne veut pas donner à entendre qu'apprendre le français c'est se rendre capable d'écrire sous la dictée de quelqu'un ce qu'un autre a composé.

Dans le cours moyen on fait la révision du cours précédent, l'après la même méthode ; cependant, comme le jugement de nos élèves

a pris un certain développement et leur intelligence de l'essort, on peut les faire marcher du général au particulier, de la règle à l'application, dans les leçons récapitulatives ou la revision du cours précédent. L'emploi alternatif de la déduction et de l'induction est bien propre à donner de la variété aux exercices, de la subtilité et de la force à l'esprit. Les meilleures méthodes sont celles qui font le plus agir l'esprit, qui l'exercent le plus énergiquement dans la mesure de ses forces présentes, a dit Mgr Dupanloup.

En ce qui regarde les règles qui n'ont pas été vues précédemment, soyons sobres, n'en donnons à la fois que ce que l'intelligence peut s'assimiler et la mémoire retenir.

Souvent des définitions s'effacent de la mémoire parce que la valeur des mots qui en sont l'objet, n'est pas connue. Prenons pour exemple *ce, cette, ces*. L'enfant dit bien que ces adjectifs-là démontrent, indiquent les noms devant lesquels ils sont employés, et nous, nous ajoutons que ces adjectifs s'appellent démonstratifs; il n'a que l'intuition de l'exemple. Si nous y joignons l'intuition de l'étymologie du mot, en faisant former de démontrer, démonstration, démonstratif, la mémoire, s'appuyant sur deux points au lieu d'un, serait toujours plus solide.

La partie de la grammaire la plus difficile à enseigner est certainement le verbe, à cause de la variabilité de sa terminaison, motivée par le nombre et la personne du sujet ainsi que par le temps du verbe. C'est aussi la partie qui exige de la part du titulaire une préparation prochaine et des plus soignées. C'est là qu'il importe spécialement de venir en aide à la mémoire par le raisonnement. Je ne veux pas insinuer qu'il faille négliger celle-là; ah! non; elle est un auxiliaire trop indispensable pour qu'on la néglige. Il faut chercher à lui donner toute l'élasticité possible, non pas aux dépens du jugement qui doit toujours accompagner la récitation des leçons, mais par des moyens propres à cet effet, comme la récitation fréquente de modèles en prose ou en vers, capables d'orner l'esprit, de développer le goût du beau et d'inspirer de nobles sentiments.

NÉRÉE TREMBLAY,

Instituteur,

St-Roch-des-Aulnets, C. l'Islet.

Cent quatrième conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Jacques-Cartier, tenue le 29 mars 1896

Présidence de M. J.-O. Cassegrain. Etaient présents: M. l'abbé Verreau, principal de l'Ecole normale Jacques-Cartier; MM. les inspecteurs Lippens, McGown et Robillard; M. U.-E. Archambault, directeur général des écoles catholiques de Montréal; MM. A.-D. Lacroix, L.-P. O'Donoghue, F.-X.-P. Demers, H. Bergeron, Charles Courval, J.-V. Desaulniers, P. Ahern, J.-B. Paquet, H.-O. Doré, H. Rondeau, P. Gélinas, J.-E. Leroy, J.-A. Brisebois, P. Thibault, A. Cléroux, N. Nolin, J.-S. Teasdale, L.-A. Primeau, P. Malone, E. Colfer, T. Allaire, L. Doré, J. Lavallée, M. Lanctot, S. Boutin, J.-L. Tremblay, A.-R. Prendergast, Z. Guérin, J.-J. Maguire, J.-A. Primeau, E.-P. Burke, J. Hogan, L.-N. Morrin, E. Pagé, L.-P.-J. Jasmin, C. Leblanc, M. Tremblay, M.-A. Black, W. Meloche, C. Smith, J.-C. St-Amour, A.-C. Miller, N. Belisle, L.-J.-R. Bellefeuille, O. Roy, L.-E. Warren, T.-M. Reynolds, E. Bernier, J.-S. Ménard, B. Meloche, H. Ducharme, J.-B. Primeau, F.-X. St-Laurent, N. Latrimouille, P.-J. Kelly, N. Brisebois, etc., et les élèves-maîtres de l'Ecole normale Jacques-Cartier.

Le procès-verbal de la dernière conférence est lu et adopté.

M. le Président se lève alors, et dans une allocution bien sentie, fait allusion à la mort du pieux et regretté archevêque de Montréal, Sa Grandeur Mgr Fabre; et, après avoir énuméré ses éminents services et les hauts exemples de vertu qu'il n'a cessé de donner toute sa vie, invite l'assemblée à exprimer ses condoléances aux révérends messieurs de l'archevêché.

En conséquence, il est résolu, sur la proposition de M. A.-D. Lacroix, appuyé par M. J.-G.-W. McGown:

“ Que les instituteurs, réunis en conférence à l'Ecole normale Jacques-Cartier, sentent le besoin d'exprimer aux autorités de l'archevêché, leurs vifs regrets, à l'occasion de la mort de Sa Grandeur Mgr Fabre, archevêque de Montréal.

“ Les grandes et nombreuses qualités et

les hautes vertus qui distinguaient l'illustre prélat, toujours voué aux intérêts religieux de son important diocèse et au bien spirituel de ses fidèles, laissent dans nos cœurs de salutaires leçons.

“ Les instituteurs en particulier se rappellent avec émotion et reconnaissance les bonnes paroles d'encouragement et la bienveillance toute paternelle qu'il a bien voulu leur témoigner en plus d'une occasion, et ils unissent leurs vives sympathies aux marques nombreuses d'estime et de douleur que la mort de ce vénérable pasteur a provoquées de toutes parts.”

M. l'abbé Verreau appuie de tout cœur cette résolution, et apprécie en quelque mots la belle et longue carrière de l'illustre défunt.

Sur la proposition de M. N. Brisebois, appuyé par M. Bergeron, il est résolu :

“ Que cette conférence, appréciant grandement les généreux efforts que déploie M. l'inspecteur Lippens pour réveiller le sentiment public en faveur de l'amélioration de l'hygiène scolaire et de la situation du personnel enseignant, en faisant des conférences publiques sur ces questions, croit devoir exprimer au vaillant inspecteur toute sa reconnaissance, et l'assurer de sa vive gratitude pour tout l'intérêt qu'il porte à la conférence.”

M. Lippens remercie l'assemblée des bonnes paroles qu'elle lui exprime par la résolution qui vient d'être adoptée.

Votre bienveillante appréciation, continué-il, des humbles efforts que j'ai faits jusqu'ici en faveur de l'enseignement primaire est pour moi un témoignage flatteur que j'apprécie beaucoup, et qui m'encourage en quelque sorte à faire encore de nouveaux efforts dans le même sens.

Je suis heureux de vous dire que les deux dernières conférences que j'ai eu l'honneur de faire devant les membres de l'Union catholique de cette ville, et dernièrement à St-Jérôme, ont été suivies avec intérêt, et j'ose croire aussi qu'elles produiront de bons résultats.

Des réformes aussi importantes qu'urgentes s'imposent dans nos écoles primaires, cela est indéniable. Et la première à opérer, à

mon sens, est bien celle qui vise à la santé des élèves.

Le manque d'espace, ou d'air pur, ou de lumière dans la plupart de nos écoles, le mobilier défectueux, l'absence de toute méthode ou d'incompétence à enseigner chez bon nombre de titulaires, et parfois l'indifférence coupable des parents ou des commissaires d'écoles, telles sont les principales causes qui font que les lois de l'hygiène ne sont pas observées dans ces écoles.

Alors l'élève, dans ces conditions, s'ennuie, se dégoûte facilement de l'école, qu'il abandonne beaucoup trop tôt mais pas assez tôt cependant si l'on considère les dangers auxquels sa santé est tous les jours exposée.

Le seul remède à cet état de choses serait que toutes les écoles fussent, au point de vue sanitaire, sous le contrôle immédiat du Conseil provincial d'hygiène.

Voilà, à mon sens, la première réforme à opérer dans nos écoles primaires.

M. Lippens, a encore signalé d'autres abus sur lesquels, par indifférence ou apathie, on ferme trop facilement les yeux.

POSITION PÉCUNIAIRE DE L'INSPECTEUR D'ÉCOLES

Après quelques remarques de M. l'inspecteur Robillard, au sujet de la position pécuniaire de l'inspecteur d'écoles, il est résolu, sur la proposition de M. H. Bergeron, appuyé par M. Nap. Brisebois,

“ Que l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier appuie auprès du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, la demande faite par nos confrères de Québec, à l'effet de porter à \$1200 le salaire de tout inspecteur d'écoles”. (1)

(1) Voir *L'Enseignement primaire*, livraison du 1er novembre 1896.

(à suivre)

Cours régulier de langue française*d'après une méthode nouvelle et graduée*

DEGRÉ ÉLÉMENTAIRE

Par C.-J. MAGNAN

(Tous droits strictement réservés.)

TROISIÈME MOIS

Grammaire

Sommaire :—Nom commun et nom propre.—L'Adjectif. *Conjugaison* : le verbe, le sujet, la personne, le nombre et le temps ; conjugaison du présent de l'indicatif des verbes de la première conjugaison.—*Redaction* : étude de la proposition : sujet, verbe et attribut.

LEÇON XXVII

Grammaire*Noms communs et noms propres*

Ecrire au tableau :

<i>écolier</i>	<i>Joseph</i>
<i>soldat</i>	<i>Eugène</i>
<i>menuisier</i>	<i>Jean</i>
<i>cultivateur</i>	<i>Alexis</i>
<i>village</i>	<i>St-Thomas</i>
<i>ville</i>	<i>Québec</i>

A l'aide de questions convenablement posées, faire découvrir aux élèves que les noms placés dans la première colonne conviennent à plusieurs personnes ou à plusieurs choses de même espèce, et que ceux qui se trouvent dans la deuxième colonne ne conviennent qu'à une personne ou qu'à une chose, etc.

DÉFINITION :—Le *nom commun* est celui qui convient à tous les êtres de même espèce (personnes, animaux ou choses) : *enfant, chat, livre*.

Le *nom propre* est celui qui ne convient qu'à un être (personne, animal ou chose). Il peut convenir à *quelques êtres*, mais il ne

convient jamais à tous les êtres de la même espèce : *Charles, Canada, Montréal* (1).

EXERCICE ORAL :—*Faire trouver* : 1^o cinq noms communs de personnes ; 2^o cinq noms propres de personnes ; 3^o cinq noms communs de choses ; 4^o cinq noms propres de choses :

1^o maçon, curé, avocat, notaire, ouvrier.2^o Antoine, Vincent, François, Marie, Jeanne.3^o maison, jardin, voiture, chemin, moulin.4^o Trois-Rivières, Sorel, Lévis, Joliette, Ottawa.

DICTÉE. — Lévis remporta la victoire de Saint-Foye. Le Saguenay passe à Chicoutimi, et le Saint-Maurice à Trois-Rivières. Dieu donna les tables de la loi sur le Sinai. Jésus-Christ naquit à Bethléem, ville de la Judée. Le Jourdain traversait la Palestine. Benjamin était le dernier des fils de Jacob.

DEVOIR A LA MAISON :—I, Former une proposition avec chacun des dix premiers noms de l'exercice oral. Ex. : *M. Bélanger est maçon. J'ai vu le livre d'Antoine*, etc. II, Copier la dictée au propre en soulignant les noms communs d'un trait et les noms propres de deux. III, Analyser la phrase suivante : *Je vois sur la route une pauvre femme qui porte un pesant fardeau*.

Analyse de la phrase

Dans cette phrase deux propositions :

1^{ère} Prop. *Je vois sur la route une pauvre femme*.

verbe	vois.
sujet	je.
1 ^{er} complém.	une pauvre femme.
2 ^e compl.	sur la route.

2^e Prop. *Qui porte un pesant fardeau*.

verbe	porte.
sujet	qui.
compl.	un pesant fardeau.

(1) Faire remarquer que la première lettre des noms propres est une majuscule et le plus souvent on ne met pas devant eux les petits mots : *le, la, les, un, une, des*.

Analyse grammaticale

je	pron. suj. de vois.
vois	verbe qui a pour sujet je.
sur	prép. fait rapp. route à vois.
la	art. s. f. s. dét. route.
route	n. c. f. s. compl. cir. de lieu de vois.
une	adj. num. f. s. dét. femme.
pauvre	adj. qual. f. s. qual. femme.
femme	n. c. f. s. compl. dir. de vois.
qui	pron. rel. (ant. femme) suj. de porte.
porte	verbe qui a pour sujet qui.
un	adj. num. m. s. dét. fardeau.
pesant	adj. qual. n. s. qual. fardeau.
fardeau.	n. c. m. s. compl. dir. de porte.

Conjugaison

Au cours du mois de septembre les élèves ont appris à connaître le *verbe*. Il convient de leur rappeler ce qui a été dit précédemment à ce sujet avant de commencer les leçons régulières de conjugaison.

1ER EXERCICE

Distinguer le verbe du sujet

Je FAIS ma prière. *Nous PARTONS* souvent. *Tu ÉTUDIES* ta leçon. *Vous MARCHEZ* vite. *Thérèse MANGE* une pomme. *Elle EST* contente. *Ils SONT* malades. Les moutons *GLANENT* les épis dans le champ. Le *vent ABAT* les arbres.

Rédaction

Les élèves connaissent déjà la *proposition* d'une manière sommaire. Dans les rédactions des premiers mois on doit se borner à faire inventer des propositions exprimant des pensées à la portée des enfants. Chaque exercice doit être préparé *oralement* puis fait par écrit à la *maison*. A la leçon suivante, le maître corrige les devoirs de rédaction. Ce travail s'opère au tableau noir, où le maître écrit le devoir, tantôt du meilleur élève, tantôt du plus mauvais et quelquefois, enfin, d'un élève de force moyenne. La correction des phrases a lieu sous les yeux des élèves ; ce devoir ainsi *refait* est mis au propre dans le cahier de devoirs journaliers.

1ER EXERCICE

Le verbe être, un sujet, un attribut.

Ce qui vous appartient.

Exercice oral.—Nommez vos vêtements et ajoutez une qualité à chacun des noms donnés.

Devoir écrit.—Mon chapeau est noir. Ma cravate est neuve. Ma chemise est blanche. Ma blouse est déchirée. Mon gilet est trop étroit. Mes pantalons sont trop courts. Mes souliers sont percés.

Récitation

LES VITRES GELÉES

Vois, disait à son fils le sage Philémon,
Vois ces légers filets de glace,
Ces délicates fleurs que trace
Sur le frêle vitrage un nocturne aiglon.
Un rayon de soleil promptement les efface.
En un si mince objet quelle haute leçon
Nous présente d'un Dieu la sagesse profonde !
Ainsi, dans les biens de ce monde,
Ce qui séduit le plus nos yeux
Souvent n'est qu'une image vaine
Que fait évanouir sans peine
De la raison le flambeau lumineux.

X.

(à suivre).

Composition

SUJET A TRAITER

Le chat

Faire un court portrait du chat, et dire pourquoi on lui préfère généralement le chien.

SUJET TRAITÉ

Le chat est un animal domestique : on le rencontre dans presque toutes les maisons. Son poil est doux et soyeux, ses mouvements souples, sa marche légère et silencieuse. Quand il est petit, il est vif, gai et très joueur. En grandissant, il devient moins aimable. On lui préfère le chien ; celui-ci est sûr et fidèle, tandis que le chat est souvent ingrat et méchant.

AUTRES SUJETS

Le pigeon.—Dire ce que c'est. Son plumage. Services qu'il rend ; sa chair, engrais qu'il fournit. Dépêches qu'il transporte.

La neige.—Elle sert à amuser les enfants, elle préserve les semences contre la gelée et assure ainsi la récolte.

TENUE DE LIVRES

(Droits réservés)

Brouillard et Grand-Livre de la 12e Série d'opérations.— Numéro du 15 mars.

Montréal, 2 avril 18 .

Commencé avec l'actif suivant :					
Espèces,		3413	25		
40 barils farine,	à \$6 25	250			
Les créances suivantes :					
E. Vincent,		88	75		
Jos. Thomas,		102	50		
Geo. Ross,		350			
J. Mathieu,		1080			
				5284	50
_____ 2 _____					
Reçu de E. Vincent, à compte,				38	75
_____ 3 _____					
Acheté de L. Parent, à crédit,					
600 barils farine,	à \$5 00			3000	
_____ 4 _____					
Vendu à Jos. Thomas, à crédit,					
100 barils farine,	à \$5 50			550	
_____ 5 _____					
Reçu de J. Mathieu, à compte,				580	
_____ 6 _____					
Acheté de E. Nolin,					
200 barils pommes,	à \$3 00	600			
Payé à compte, espèces,				175	
Balance à crédit,				425	
_____ 7 _____					
Payé à L. Parent, à compte,				1000	
_____ 7 _____					
Payé salaire du commis,				7	
_____ 9 _____					
Reçu de Jos. Thomas, à compte,				400	
_____ 10 _____					
Vendu à Jos. Briand, au comptant,					
100 barils pommes,	à \$3 50			350	
_____ 11 _____					
Payé à E. Nolin, à compte,				205	
A reporter.....				12015	25

Montréal, 11 avril 18 .

Report.....			12015	25
Acheté de Alf. Richard, 2000 minots blé, Payé à compte, espèces, Balance à crédit,	à \$0 48	960		
			260	
			700	
----- 11 -----				
Vendu à E. Vincent, 60 barils pommes, 40 barils farine,	à \$3 50 à \$6 25	\$210 00 250 00		
		460		
Reçu à compte, espèces, Balance à crédit,			160	
			300	
----- 12 -----				
Reçu de Jos. Thomas, à compte,			102	50
----- 13 -----				
Payé à L. Parent, à compte,			1500	
----- 14 -----				
Vendu à Geo. Ross, à crédit, 1000 minots blé,	à \$0 50		500	
----- 14 -----				
Vendu à E. Labbé, au comptant, 200 barils farine,	à \$5 50		1100	
----- 14 -----				
Payé salaire du commis,			7	
----- 14 -----				
Reçu de Geo. Ross, à compte,			700	
----- 16 -----				
Payé à Alf. Richard, à compte,			540	
----- 16 -----				
Vendu à J. Mathieu, 600 minots blé, Reçu à compte, espèces, Balance à crédit,	à \$0 50	300	200	
			100	
----- 17 -----				
Payé à L. Parent, à compte,			100	
----- 17 -----				
Acheté de E. Nolin, 150 barils pommes, Payé à compte, espèces, Balance à crédit,	à \$ 3 00	450	250	
			200	
A reporter.....			18734	75

Montréal, 18 avril 18 .

Report.....			18734	25
Reçu de J. Mathieu, à compte,			300	
----- 18 -----				
Vendu à Geo. Ross, 170 barils pommes, à \$3 50 595			195	
Reçu à compte, espèces,			400	
Balance à crédit,				
----- 19 -----				
Payé à Alf. Richard, à compte,			60	
----- 19 -----				
Reçu de Geo. Ross, à compte,			405	
----- 20 -----				
Reçu de E. Vincent, à compte,			300	
----- 20 -----				
Vendu à V. Paul, au comptant, 200 barils farine, à \$5 50 1100				
250 minots blé, à \$0 50 125			1225	
----- 21 -----				
Payé salaire du commis,			7	
----- 21 -----				
Payé à E. Nolin, à compte,			400	
----- 21 -----				
Reçu de E. Vincent, à compte,			10	
Total.....			22036	25

Dr	Nom de l'élève			Cr
	Contre lui	En sa faveur		
		2	5284	50

Dr	E. Vincent			Cr
	Contre lui	En sa faveur		
2	88	75	2	38
11	300		20	300
			21	10

Dr		Caisse		Cr	
Sommes reçues.		Sommes payées			
2	3413	25	6	175	
2	38	75	7	1000	
5	580		7	7	
9	400		11	205	
10	350		11	260	
11	160		13	1500	
12	102	50	14	7	
14	1100		16	540	
14	700		17	100	
16	200		17	250	
18	300		19	60	
18	195		21	7	
19	405		21	400	
20	300				
20	1225				
21	10				

Dr		Marchandises		Cr	
Ont coûté		Ont produit			
2	250	4	550		
3	3000	10	350		
6	600	11	460		
11	960	14	500		
17	450	14	1100		
		16	300		
		18	595		
		20	1225		

Dr		Jos. Thomas		Cr	
Contre lui		En sa faveur			
2	102	50	9	400	
4	550		12	102	50

Dr		Geo. Ross		Cr	
Contre lui		En sa faveur			
2	350	14	700		
14	500	19	405		
18	400				

Dr		J. Mathieu		Cr	
Contre lui		En sa faveur			
2	1080	5	580		
16	100	18	300		

Dr		L. Parent		Cr	
Contre lui		En sa faveur			
7	1000	3	3000		
13	1500				
17	100				

Dr		E. Nolin		Cr	
Contre lui		En sa faveur			
11	205	6	425		
21	400	17	200		

Dr
Dép
7
14
21
Qui
JACQU
Dans la
ue Cana
Mé la not
" On s'a
e que l'on
ion du qu
verte du C
dée injuste
ier est et
t véritable
ous un sen
it même
Canada-frat
loires! Ch
Ce qui p
e la presse
Rapport
istrative d
n 9 décem
Trois pension
seignement
total de let
seul pension
de 50 ans
certificat
quis et on
d'être pensi
collectif de

Dr	Frais Généraux		Cr
	Dépenses encourues		
7	7		
14	7		
21	7		

Dr	Alf. Richard		Cr
	Contre lui		En sa faveur
16	540	11	700
19	60		

J. AHERN.

Qui a decouvert le Canada

JACQUES-CARTIER OU JEAN CABOT

Dans la livraison de mars de la *Bibliothèque Canadienne-française*, nous avons publié la note qui suit :

“ On s'apprête à fêter, en certain quartier, ce que l'on appelle, bien à tort, la célébration du quatrième centenaire de la découverte du Canada par Jean Cabot. C'est une idée injuste, absurde, stupide. Jacques Cartier est et restera, quoi qu'on fasse, le seul et véritable découvreur du Canada. Il n'y a pas un seul document qui prouve que Cabot ait même aperçu le Cap-Breton. Que le Canada-français ne se laisse pas voler ses gloires! Chacun le sien!”

Ce qui précède fait en ce moment le tour de la presse du pays, tant mieux!

Fonds de pension

Rapport soumis à la Commission administrative du fonds de pension à sa séance du 9 décembre 1896.

Trois pensionnaires ont repris l'enseignement en 1896. Le montant total de leurs pensions est de..... \$97 04

Neuf pensionnaires, âgés de moins de 56 ans, n'ont pas produit le certificat de médecin annuel requis et ont en conséquence cessé d'être pensionnaires. Le montant collectif de leurs pensions est de \$231 81

Dix pensionnaires sont décédés depuis le 1er décembre 1895. Le total de leurs pensions était de \$1,919 56

Une réduction totale de..... \$2,248 41

Etat du fonds de pension pour l'année terminée le 30 juin 1896 :

Recettes totales.....	\$31,185 86
Dépenses totales.....	37,809 32
Déficit de l'année.....	\$ 6,623 46

Balance en fidéicommis au 1er juillet 1896, disponible pour le paiement des pensions..... \$12,437 22

A déduire le déficit de l'année 1895-96..... \$6,623 46

Balance..... \$ 5,813 76

Cette balance rencontrera une partie du déficit de l'année courante. Le fonds capital était au 1er juillet 1895, de \$180,589 89

On y a ajouté en 1895-96..... 1,762 49

Total..... \$182,352 38

Ce capital porte intérêt à cinq pour cent, il est déposé entre les mains du trésorier de la province.

79 nouvelles demandes de pension ont été faites en 1896 :

11 ont été accordées à des fonctionnaires âgés de plus de 56 ans.

Total de leurs pensions.....	\$1,207 98
Moyenne.....	109 82

40 ont été accordées à des fonctionnaires âgés de moins de 56 ans.

Total de leurs pensions.....	\$1,237 58
Moyenne.....	30 94

1 a été accordée à Mme Ve/Tétrault comme veuve de fonctionnaire.... \$ 208 00

3 ont été référés aux inspecteurs d'écoles pour rapport. Total de leurs pensions..... 66 96

24 ont été rejetées, dont plusieurs produites par des fonctionnaires qui n'avaient pas suffisamment

enseigné pendant les cinq dernières années précédant la demande. Ces pensions se seraient élevées à la somme de.....	\$ 565 29
Moyenne.....	23 55

RÉSUMÉ

Pensions de 1895-96.....	\$37,809 32
Moins	
Pensions de 10 pensionnaires décédés.....	1,919 56
9 pensionnaires qui ont repris du service.....	231 81 2,248 41
Montant payable aux anciens pensionnaires.....	\$35,560 91
Montant des nouvelles pensions.....	2,720 52
Montant des pensions pour 1896-97.....	\$38,281 43
Recettes probables.....	31,385 86
Excédent des dépenses sur les recettes.....	7,095 57
Cet excédent sera couvert par la balance du fonds de réserve.....	\$5,813 76
Montant accordé par le gouvernement.....	3,000 00
	\$8,813 86

SÉANCE DU 4 JANVIER 1897

A une séance spéciale de la Commission administrative du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire, tenue à Montréal, au bureau du gouvernement de la province de Québec, No 76, de la rue Saint-Gabriel, lundi, le quatrième jour du mois de janvier de l'année mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, sont présents : M. U.-E. Archambault, de la cité de Montréal, délégué de la conférence des instituteurs catholiques romains de Montréal ; MM. E.-W. Arthy et H.-H. Curtis, délégués de l'association provinciale des instituteurs protestants, et M. John Ahern, de la cité de Québec, délégué de la conférence des instituteurs catholiques de Québec.

L'honorable Boucher de LaBruère, surintendant de l'Instruction publique, étant absent, il est proposé par M. John Ahern, secondé par M. A. W. Arthy, et résolu que M. U.-E. Archambault soit nommé président pour cette séance.

Lu une lettre du Surintendant de l'Instruction publique, par laquelle il exprime le regret de ne pouvoir assister à cette séance de la Commission administrative.

Lu une lettre du Procureur-général de la pro-

vince, en date du 28 décembre 1896, en réponse à celle du Surintendant en date du 24 décembre 1896, au sujet de la retenue qui doit être faite sur les traitements qui excèdent la somme de quinze cents piastres par année. Le Procureur-général est d'avis que la retenue doit être faite sur le montant entier du traitement et non sur une moyenne de quinze cents piastres.

Attendu que, depuis 1891, les dépenses annuelles du fonds de pension ont excédé les revenus d'un montant total de \$19,699.80 ;

Attendu que, pour rencontrer ces déficits annuels, il a fallu dépenser la plus grande partie des surplus accumulés de 1897 à 1891, période pendant laquelle les pensions étaient en moins grand nombre, et que la balance de ces surplus n'est plus que de \$5,813.76.

Et vu que le déficit probable de l'année scolaire qui se terminera le 30 juin prochain, excédera huit mille piastres.

Il est résolu :

Qu'une demande soit faite à Son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil, le priant de vouloir bien augmenter de trois mille piastres, pour cette année, la subvention annuelle accordée au fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

Attendu que l'intérêt du fonds capitalisé et la somme des différentes retenues et allocations du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire, ne suffisent pas pour payer les pensions demandées.

La Commission administrative du dit fonds de pension règle et ordonne que la retenue sur le traitement et sur la pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire, sur le fonds des écoles communes et sur le fonds de l'éducation supérieure soit augmentée à deux et demi pour cent, à compter du 1er juillet mil huit cent quatre-vingt-seize.

Il est entendu que le règlement précédent n'aura aucune force ni effet, si le lieutenant-gouverneur en conseil augmente de trois mille piastres, pour cette année, la subvention annuelle accordée au fonds de pension.

Et la séance est ajournée.

Vraie copie.

F.-X. COUILLARD,

Secrétaire de la Commission administrative du dit fonds de pension.

Bibliographie

LES GRANDES CATHÉDRALES DU MONDE CATHOLIQUES

Par L. CLOQUET, secrétaire de la l'Art Chrétien.

Magnifique volume grand in-4^o, format 30 x 22, de 380 pages, illustré de 208 gravures, dont 5 hors texte.

Broché, riche couvert, en trois couleurs, plaque spéciale : 6 francs.

Reliure percal., riche plaque en trois couleurs, tr. dorée : 9 francs.

L'importante maison Desclée, de Brouwer & Cie, de Bruges, Belgique, vient de publier cet ouvrage qui est un des plus beaux livres que nous ayons jamais lus. Nous recommandons *Les Grandes Cathédrales* aux maisons d'éducation, aux instituteurs et à tous les amis de l'art chrétien. Dans la prochaine livraison nous publierons une étude complète de ce volume.

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 29 mars dernier (1897), de nommer M. Pierre Duff, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Eugène-de-Grantham, comté de Drummond, en remplacement de M. Olivier Lafond, qui a quitté la municipalité.

BOUCHER DE LABRUÈRE,
Surintendant.

“ Manuel de droit civique ”

MANUEL DE DROIT CIVIQUE, *édition pour les écoles normales, les collèges classiques et les académies*. Volume de 414 pages ornées de cartes et de gravures. Prix : \$5.40 la

doz. et 60 cts l'unité. S'adresser à J.-A. Langlais & Fils; en vente chez tous les libraires.

MANUEL DE DROIT CIVIQUE, *édition pour les écoles modèles et les écoles élémentaires*. Volume de 240 pages ornées de plusieurs gravures. Prix : \$2.50 la doz., \$18.00 le cent et 25 cts l'unité.

S'adresser à J.-A. Langlais & Fils, rue St-Joseph, Québec, et en vente chez tous les libraires.

AVIS

Messieurs les libraires et les marchands qui vendent mes livres devront à l'avenir s'adresser à M. C. Darveau, imprimeur dans la Côte Lamontagne, pour s'en procurer. Je l'ai chargé de la vente de tous mes ouvrages et de la perception de l'argent.

J.-B. CLOUTIER.

Le Code catholique ou Commentaire du Catechisme Provincial

Prix, *franc de port*: Broché, 55 centins l'exemplaire; Relié, 75. En vente chez MM. Chaperon, rue de la Fabrique; Forgues & Wiseman, rue St-Joseph, Québec; J.-A. Langlais & Fils, Québec; Beauchemin & Fils, 256, rue St-Paul, Montréal; Cadieux & Derome, rue Notre-Dame, Montréal; Granger & Frères, rue Notre-Dame, Montréal.

Pour prix de gros, s'adresser au bureau de la Semaine Religieuse de Québec, Cap-Santé.

Aussi, DIRECTOIRE DU SERVANT DE MESSE. — Prix : 25 cts la doz.

Leçons d'Anglais d'après la Méthode Naturelle

60 leçons avec un appendice contenant les principes généraux de la prononciation et des remarques sur les défauts les plus communs, par J. Ahern, professeur d'anglais à l'École normale Laval.

On peut se procurer cet ouvrage chez les principaux libraires, ou en s'adressant à J. AHERN, École normale Laval. Prix 50 cts.

J.-A. LANGLAIS, FILS & FILS
LIBRAIRES-EDITEURS
177 RUE ST-JOSEPH & 36 RUE ST-PIERRE.

Nous venons de recevoir notre importation de livres de récompense. Liste de prix envoyée sur demande; comme toujours nos prix sont des plus bas. Nous avons aussi en mains 5000 volumes de récompense provenant du fonds de banqueroute de la maison **Forgues & Wiseman**, à vendre à très bas prix.

CONDITIONS TRES FACILES

1500 Cartes géographiques montées, à vendre à 50 centins dans la piastre.

LIVRES CLASSIQUES

— DE —

J. - B. CLOUTIER,

Approuvés par le Conseil de l'Instruction publique :

*Grammaire française, Devoirs grammaticaux, Syllabaire
d'après une méthode rationnelle, Recueil de leçons de
choses illustré, Méthode de lecture rationnelle
en dix tableaux.*

MAISON FONDEE
EN 1865.

G. - A. LAFRANCE

MAISON FONDEE
EN 1865.

—• RELIEUR •—

A mon établissement nous exécutons toutes sortes d'ouvrages concernant la RELIURE, le RÉGLAGE et la FABRICATION DE LIVRES BLANCS, et cartes montées sur toile et vernies. Nous nous occupons spécialement de la reliure à *tranche dorée* et de celle à *tranche rouge sous or*.

Les livres destinés aux *bibliothèques paroissiales* sont reliés à des conditions spéciales.

G. - A. LAFRANCE, Relieur,
Téléphone 305. 109, COTE LAMONTAGNE, QUEBEC.